

⇒ Retrouvez tous les bulletins municipaux en ligne, sur le site de la commune "ville-thezyglimont.fr"

## NOËL DES ENFANTS

La situation sanitaire nous oblige à annuler les festivités de fin d'année. Ni le Marché de Noël, ni le spectacle pour les enfants ne pourront avoir lieu.

En revanche, la municipalité sollicitera le Père Noël pour offrir un jouet aux enfants du village, âgés de moins de 10 ans (enfants nés après le 1<sup>er</sup> Janvier 2011).

Afin de pouvoir réaliser la commande dans les meilleures conditions et de n'oublier personne, nous vous demandons de bien vouloir inscrire votre (ou vos) enfant(s) concerné(s), par le biais du coupon réponse ci-dessous à déposer en mairie **avant le mercredi 04 novembre 2020 dernier délai.**

**ATTENTION** : Le Père-Noël précise que l'inscription est obligatoire.

### COUPON RÉPONSE « NOËL 2020 DES ENFANTS DE THÉZY-GLIMONT »

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_ Sexe \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_ Sexe \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_ Sexe \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_



## CINÉ-MÉTRO 2020

Dans le cadre du 40<sup>ème</sup> festival international du film d'Amiens, une projection gratuite de courts métrages devait avoir lieu à la bibliothèque de Thézy-Glimont le vendredi 23 octobre 2020. La situation sanitaire contraint les organisateurs à **l'annuler.**

## COLIS DES AÎNÉS

Il est important d'avoir une pensée pour nos aînés. Cette année encore, la commune a décidé d'honorer ses aînés, **âgés de 65 ans ou plus (nés avant le 31 Décembre 1955).** La municipalité propose cette année un panier garni.

Afin de pouvoir organiser cela dans les meilleures conditions, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le coupon réponse ci-dessous en mairie **avant le mercredi 04 Novembre 2020 dernier délai**

**ATTENTION** : L'inscription est obligatoire.

### COUPON RÉPONSE « PANIER GARNI, NOËL 2020 DE THÉZY-GLIMONT »

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

## SALLE DES FÊTES

Conformément aux directives gouvernementales, les événements privés à la salle des fêtes sont interdits, pour une durée de 4 semaines, à compter du 19 octobre 2020. Cette durée pourra être allongée en fonction de l'évolution des données épidémiologiques et des décisions prises par le gouvernement.

## ACCUEIL DE LA MAIRIE

L'absence de la secrétaire de Mairie perdure. L'accueil en Mairie est possible lors de la permanence des élus, à savoir : les mercredis de 17h30 à 19h00.

## 11 NOVEMBRE 2020



Dans le cadre de la cérémonie du 11 Novembre, une gerbe sera déposée au monument aux morts dans le respect des gestes barrières. Cette commémoration aura lieu à 11h00.

## STOP-PUB

Des stickers « stop-pub », à coller sur vos boîtes aux lettres, sont disponibles en Mairie. Ils sont à votre disposition.

## COMITÉ DES FÊTES

L'Assemblée Générale Elective du Comité des Fêtes s'est tenue le 14 Octobre dernier. Grâce aux volontaires, prêts à s'investir pour la vie festive et conviviale de notre village, un bureau a été élu. Monsieur Joseph M'BONGO est nommé président de l'association.

Tous les habitants du village peuvent soutenir leurs actions, et entretenir la bonne ambiance qui règne à Thézy-Glimont. Merci pour votre participation !

## DÉCHETS / TRI SELLECTIF

- Le prochain ramassage des encombrants aura lieu le Judi 10 décembre 2020. (encombrants à sortir la veille après 20h00). Pensez à consulter « *le Guide du Tri d'Amiens métropole* » pour connaître les déchets acceptés lors de ces collectes.

**Rappel :** Les déchets ménagers (non-recyclables) sont ramassés dans le conteneur vert tous les vendredis ; les déchets recyclables sont ramassés les mercredis des semaines impaires dans le conteneur jaune.

- La déchetterie Amiens-Sud est passée en horaires d'hiver depuis le 1er Octobre. Elle est donc ouverte **7 jours sur 7 de 9h00 à 18h00**. Le formulaire de demande de carte d'accès est disponible en ligne sur le site de la Mairie.
- Pour réduire le volume de ses déchets, pourquoi ne pas installer un composteur dans son jardin ? Amiens Métropole subventionne à hauteur de 30€ l'achat de cet équipement. Le formulaire à remplir est disponible en ligne, sur le site de la Mairie.

